

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-88**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE ET DES ARRONDISSEMENTS DE SAINT-LAURENT, DE LASALLE ET DU SUD-OUEST DEMEURANT DANS UNE ZONE CONTIGUE À L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 11 avril 2016, du premier projet de règlement numéro 2710-88 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage aux fins d'augmenter à huit le nombre de logements autorisés dans la zone M-403 et d'ajuster les normes touchant l'affichage des usages complémentaires, les terrasses sur toit, les bâtiments accessoires, les agrandissements, ainsi que d'autres dispositions liées à l'architecture et à l'implantation des bâtiments, tiendra une assemblée publique de consultation le 9 mai 2016 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou la personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'augmenter à huit le nombre de logements autorisés dans la zone M-403 et d'ajuster les normes touchant l'affichage des usages complémentaires, les terrasses sur toit, les bâtiments accessoires, les agrandissements, ainsi que d'autres dispositions liées à l'architecture et à l'implantation des bâtiments;

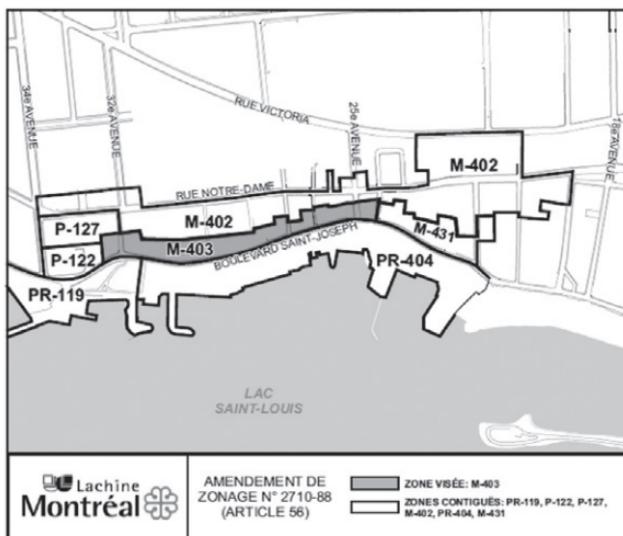
QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Lachine et contient une disposition (article 56) qui s'applique plus particulièrement à la zone M-403, ci-dessous illustrée;

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement et le plan sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 28 avril 2016.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine



**PUBLIC CONSULTATION MEETING  
ON DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-88**

**TO ALL INTERESTED PERSONS IN THE LACHINE BOROUGH AND IN THE BOROUGH OF SAINT-LAURENT, LASALLE AND LE SUD-OUEST RESIDING IN A ZONE CONTIGUOUS TO THE LACHINE BOROUGH**

NOTICE is hereby given:

THAT the borough council, following the adoption, at its regular sitting of April 11, 2016, of first draft by-law number 2710-88 amending zoning By-law number 2710 in order to increase to eight the number of authorized dwellings in zone M-403 and to adjust standards regarding the signage of complementary uses, roof terraces, accessory buildings, building extensions, and other provisions related to the architecture and layout of buildings, will hold a public consultation meeting on May 9, 2016 at 7:00 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an *Act respecting land use planning and development (CQLR, chapter A-19.1)*;

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by him will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the object of the draft by-law to increase to eight the number of authorized dwellings in zone M-403 and to adjust standards regarding the signage of complementary uses, roof terraces, accessory buildings, building extensions, and other provisions related to the architecture and layout of buildings;

THAT this draft by-law concerns the entire territory of the Lachine borough and contains a provision (section 56) applying specifically to zone M-403, illustrated above;

THAT this draft by-law contains provisions relating to a by-law that is susceptible to be approved by way of a referendum;

THAT the draft by-law and the plan are available for consultation at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, borough of Lachine, this April 28, 2016.